



Déclaration du Forum des ONG 2015

VERS UN DROIT À UNE ÉDUCATION PUBLIQUE, INCLUSIVE ET DE QUALITE ET UN APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE APRES 2015

1. Nous, représentants d'organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales et de la société civile de différentes régions du monde, nous sommes réunis dans le cadre du Forum des ONG à Incheon, en Corée, du 18 au 19 mai 2015. Ce Forum s'est tenu en vue de préparer notre participation active et notre engagement effectif avant le Forum mondial de l'éducation 2015 qui doit avoir lieu à Incheon du 19 au 21 mai 2015.
2. Nous avons pris note du statut de l'Éducation pour tous (EPT) présenté dans le Rapport mondial de suivi de 2015 complété par des évaluations indépendantes de l'EPT, nous avons débattu des contributions de la société civile à l'EPT depuis Dakar (2000), nous avons examiné le statut du processus pour l'après-2015 et nous avons analysé le Projet de déclaration et de Cadre d'action du Forum mondial. Suite à nos délibérations de ces deux derniers jours, nous avons adopté la présente déclaration, qui reflète les aspirations des organisations de la société civile au moment où nous envisageons Éducation 2030.
3. Nous réaffirmons que l'éducation est un droit humain fondamental et un bien public essentiel à la promotion de la justice sociale, économique et environnementale. Les États ont le devoir de fournir une éducation publique de qualité et gratuite et un apprentissage tout au long de la vie pour tous et d'assurer que le droit de l'éducation soit inscrit dans la loi et opposable. Nous sommes cependant préoccupés du fait qu'aujourd'hui 121 millions d'enfants et d'adolescents ne sont toujours pas scolarisés, ce qui s'accompagne d'importantes inégalités du point de vue de l'accès et de la qualité. Au moins 781 millions d'adultes, dont les deux tiers sont des femmes, sont privés du droit à l'alphabétisation. Pour surmonter ces défis, parmi d'autres, l'agenda pour l'éducation post-2015 doit reposer sur les droits, être universel, holistique, avec une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, tirant les enseignements de l'expérience passée, prenant pleinement en compte les objectifs inachevés de l'EPT afin de réaliser l'ambition suprême de préparer les jeunes et les adultes à la vie et de relever les défis du 21ème siècle.
4. Nous nous félicitons du **Projet de déclaration et du Cadre d'action** du Forum mondial de l'éducation 2015, en partant du principe que leur contenu fondamental ne sera pas modifié, qu'ils ne donneront

pas lieu à une régression de la perspective actuelle des droits de l'homme et du niveau d'ambition des cibles et que les recommandations de la présente Déclaration seront prises en compte.

5. Nous attendons en outre que l'objectif pour l'éducation et ses cibles restent pleinement intégrés aux **Objectifs de développement durable** des Nations Unies devant être adoptés en septembre 2015, reconnaissant ainsi le rôle critique de l'éducation dans la justice sociale, économique et environnementale et l'indivisibilité des droits de l'homme. Nous appuyons la recommandation des co-animateurs des négociations intergouvernementales sur l'agenda post-2015 de New York, selon laquelle il conviendrait, chaque fois que le terme « x % » est utilisé dans les cibles pour l'alphabétisation des adultes, les compétences et les enseignants, de les remplacer par « tous ».
6. Nous convenons que l'objectif d' **« Assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous »** devrait être notre vision commune pour l'agenda post-2015. À cette fin, nous en appelons à s'engager sur « un cycle complet d'éducation de qualité formelle de douze ans au moins, financée par des fonds publics, gratuite pour tous d'ici à 2030 », dont neuf années obligatoires. Nous appelons également à ce que l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE), de la naissance à l'entrée à l'école primaire, devienne progressivement gratuite. Nous affirmons le droit à un enseignement supérieur de qualité, public et progressivement gratuit et à une éducation et formation professionnelles. Chaque pays devrait définir des repères et des jalons clairs indiquant comment ils y parviendront.
7. Il convient d'accorder une attention accrue à ce qu'implique réellement l'engagement en faveur de **l'apprentissage tout au long de la vie**. Cette approche est un facteur de transformation, un engagement en faveur d'une conception de l'apprentissage qui débute à la naissance et se poursuit tout au long de la vie et englobe un apprentissage formel, non formel et informel de qualité, reconnaissant que tous, des enfants, adolescents et adultes jusqu'aux personnes plus âgées, sont détenteurs de droits. Les premières bases sont posées avec l'éducation et la protection de la petite enfance, qui est essentielle pour promouvoir le bien-être et renforcer la cohésion sociale et le développement national. L'EPPE doit être holistique et complète, respectant les particularités spécifiques des jeunes enfants et assurant qu'ils puissent tous réaliser la plénitude de leurs potentialités. De la même manière, les politiques et programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes doivent être priorités et financés par des fonds publics, adaptés à l'âge adulte et conçus avec les apprenants, visant principalement leur autonomisation. La réalisation de l'apprentissage tout au long de la vie nécessite en outre l'élimination de tous les obstacles à la progression dans les différents cycles de l'éducation, ce qui comprend la reconnaissance d'un apprentissage informel et formel préalable.
8. Nous réitérons notre appel en faveur d'un traitement conjoint de **l'accès, de l'équité et de la qualité**, pour tous les âges, à la fois au sein et en dehors des contextes éducatifs formels. Un accent particulier devrait être mis sur l'inclusion des populations faisant l'objet d'une marginalisation fondée sur le genre, la race, la langue, la religion, l'ethnicité, l'appartenance autochtone, le handicap, l'orientation sexuelle, la santé, la situation géographique, le statut de réfugié ou de migrant, le statut socio-économique, l'âge, la situation d'urgence, les catastrophes dues à l'activité humaine et les conflits, parmi d'autres. Nous reconnaissons que les femmes et les filles issues de groupes marginalisés sont confrontées à des formes de discrimination supplémentaires, multiples et liées entre elles. Les États et les organisations ne devraient jamais dissocier l'accès et l'équité de la qualité, notamment dans les

zones touchées par les conflits et sujettes aux catastrophes. En effet, le principal défi posé à la plupart des systèmes éducatifs consiste à assurer l'équité dans la qualité de l'éducation, à mettre un terme à la ségrégation et aux systèmes stratifiés qui exacerbent les inégalités au sein des sociétés. Tout en assurant la qualité pour tous, les systèmes d'éducation doivent célébrer la diversité linguistique et culturelle, résistant au mouvement vers une standardisation susceptible de porter atteinte à la diversité. Un accent particulier devrait être mis sur les enfants et les jeunes non scolarisés, notamment ceux qui vivent dans des états en situation de conflit, en leur offrant des opportunités d'éducation, et en créant des filières pour les réinsérer dans le système formel. Nous appuyons l'engagement selon lequel aucune cible ne pourra être considérée comme atteinte, si elle n'est pas atteinte pour tous.

9. **L'éducation de qualité** ne se limite pas à l'alphabétisme et à la numératie, elle englobe l'acquisition d'un large éventail de savoirs, de compétences et de valeurs, tout en encourageant la pensée critique, la créativité, la solidarité, le dialogue et la résolution des problèmes. Elle est ancrée dans des expériences d'apprentissage épanouissantes et inclusives, nécessitant des milieux d'apprentissage sûrs, sécurisés et inclusifs ; des enseignants motivés et valorisés, des matériels de qualité et des curriculums pertinents et larges qui englobent l'éducation aux droits humains, l'éducation au développement durable et l'éducation à la citoyenneté mondiale. L'éducation de qualité valorise la diversité individuelle, culturelle et linguistique, renforce la démocratie et fait la promotion de la paix. Le processus d'apprentissage doit être basé sur une approche axée sur l'apprenant.
10. À cause de leur rôle essentiel pour la réalisation de toutes les cibles de l'éducation, l'équité, une éducation et un apprentissage de qualité pour tous, il faut **des enseignants** bien formés, qualifiés au plan professionnel et valorisés, qui reçoivent une rémunération décente au moins égale à celle des professionnels possédant des qualifications comparables dans le service public et/ou le secteur privé. Les gouvernements devraient accroître leur investissement dans la formation des enseignants et leur fourniture d'un développement professionnel et d'un soutien continu, assurant un recrutement et une formation prenant en compte le genre. Ils doivent créer des conditions de travail décentes et attractives pour tous les enseignants, pour le personnel de soutien à l'éducation et pour les responsables de l'éducation. Les organisations d'enseignants doivent être respectées et reconnues comme des acteurs indépendants et légitimes. Elles doivent être au centre de tout dialogue de politique relatif aux politiques de l'éducation, aux salaires et aux conditions de travail, et cela devrait être inscrit dans la législation. Étant donné le caractère central de la cible relative aux enseignants, il conviendrait de choisir l'échéance plus proche de 2020 pour sa réalisation.
11. Bien que nous appuyions le Cadre d'action dans son ensemble, nous sommes profondément préoccupés par le petit nombre **d'indicateurs** en annexe. Pour atteindre cet objectif nous recommandons fermement que les indicateurs nationaux et régionaux montrent un rétrécissement progressif de l'écart dans l'accès et la réussite scolaire entre les 20 % les plus riches et les 40 % les plus pauvres, mesurés tous les cinq ans. Nous avons besoin d'un ensemble plus ambitieux et holistique d'indicateurs, tant universels que thématiques, qui correspondent aux obligations existantes en matière de droits humains et s'accordent avec le contenu et l'esprit de l'objectif et de la série complète des cibles pour l'éducation. Une attention particulière est nécessaire pour disposer d'indicateurs diversifiés pour l'éducation de qualité, qui reconnaissent et suivent les intrants, les processus et un large spectre de résultats. En matière d'apprentissage, l'accent devrait aussi être mis sur le renforcement de l'évaluation formative susceptible d'orienter vers des améliorations concrètes,

plutôt que de reposer excessivement sur des tests et comparaisons standardisés à l'échelle mondiale. Il conviendrait de reconnaître nettement que la définition d'indicateurs constitue un acte politique, et non purement technique, et que l'approbation finale des indicateurs thématiques doit être soumise à un contrôle démocratique approprié.

12. Nous nous félicitons de la reconnaissance que **la participation de la société civile** devrait être institutionnalisée et assurée dans tous les processus – car elle est cruciale pour assurer que les gouvernements soient tenus responsables et réalisent une éducation de qualité, inclusive pour tous. La redevabilité, la transparence et l'importance de la veille assurée par la société civile, notamment en matière de suivi des dépenses, lors de la mise en œuvre et du suivi de l'agenda post-2015, doivent être soulignées. Nous recommandons d'y inclure explicitement toutes les parties prenantes, y compris les syndicats d'enseignants, les groupes de parents et les mouvements étudiants représentatifs, ainsi que les ONG, les mouvements d'enfants et de jeunes, les communautés, les organisations d'apprenants, les organisations de personnes handicapées, les organisations autochtones, les institutions d'enseignement et de recherche universitaires, les organisations de femmes et les autres mouvements sociaux représentant des groupes exclus. Ces différents acteurs devraient être associés de façon significative à tous les stades du dialogue de politique, de la planification, de la prise de décision, du suivi et de l'évaluation du programme Éducation 2030. En outre, les droits humains ne peuvent être réalisés que dans un contexte démocratique reconnaissant la participation comme un droit inhérent. À cette fin, nous condamnons et appelons à la fin de la discrimination, de la persécution et de la criminalisation des activistes et des mouvements de la société civile, auxquelles nous assistons actuellement sur tous les continents et qui compromettent la réalisation du droit à l'éducation.
13. Nous sommes profondément préoccupés et nous condamnons fermement la menace continue qui pèse sur le droit à l'éducation, en raison d'incidents de plus en plus nombreux **d'attaques et d'actes de violence** au sein des établissements d'enseignement et à leurs abords, qui se traduisent par des décès parmi les élèves et personnels. Il convient en outre de reconnaître que la violence sexuelle en milieu scolaire constitue un obstacle significatif à l'éducation, surtout pour les filles. Il convient de prêter davantage attention au traitement des sources profondes des conflits et de la violence. Il est révoltant de constater que nombre de gouvernements procèdent à des investissements militaires disproportionnés et/ou accroissent leurs dépenses militaires plus rapidement que leurs dépenses d'éducation. Les systèmes d'éducation, formels et non formels, devraient promouvoir une culture de la paix, de la compréhension interculturelle, de l'harmonie et de la tolérance afin de surmonter toutes les formes de conflit, à tous les niveaux.
14. L'agenda pour l'éducation post-2015 ne peut pas être réalisé sans un **financement adéquat**. Nous demandons par conséquent que :
 - a. Les gouvernements nationaux se mettent en conformité parfaite avec les repères internationaux pour augmenter le financement national à l'éducation, en affectant au moins 6 % de leur PIB et au moins 20 % de leur budget national à l'éducation. La fourchette proposée, de 15-20 % et de 4-6 %, telle qu'elle figure actuellement dans le Cadre d'action, affaiblit ce repère essentiel.
 - b. Il convient de prêter davantage attention à l'élargissement de l'assiette des ressources nationales. Bien que nous nous félicitons des références que fait le Cadre d'action à l'extension de l'assiette fiscale et à la remise en cause des incitations fiscales nuisibles, nous devons lutter non seulement contre la fraude fiscale mais aussi contre l'évasion fiscale agressive qui, bien qu'elle soit

techniquement légale, peut être immorale, car privant les pays des fonds nécessaires pour assurer le droit à l'éducation. Nous nous joignons à l'appel en faveur d'un organe intergouvernemental autonome sur la fiscalité, mandaté pour définir des règles fiscales et doté des moyens de faire respecter ces règles – comme un pas essentiel dans la voie de la fin des abus des paradis fiscaux.

- c. Les donateurs doivent s'engager sur des cibles claires – qu'il s'agisse de doubler leur aide à l'éducation de base ou d'assurer qu'au moins 10 % de leur aide soient consacrés à l'éducation de base. L'engagement de Dakar sur le financement doit être résolument réaffirmé à Incheon et tenu dans les années à venir. Les donateurs doivent prioriser leur aide aux pays à revenu faible et aux pays fragiles et touchés par des conflits. L'aide à l'éducation dans les contextes humanitaires doit être au moins doublée, pour passer de la limite basse de 2 % à 4 %. De plus, l'annulation de la dette en faveur de l'éducation devrait être soulignée de nouveau.
 - d. Les gouvernements et les donateurs devraient prioriser les dépenses visant à la réalisation de l'objectif et des cibles en faveur des communautés les plus marginalisées. Les dépenses visant à accroître l'équité améliorent la qualité pour tous.
 - e. La conférence d'Addis-Abeba sur le Financement pour le développement doit produire un cadre complet pour le financement des objectifs de développement durable après 2015. Nous en appelons aux gouvernements et à tous les partenaires de s'assurer que le document final d'Addis Ababa inclue un engagement en faveur du financement de l'objectif pour l'éducation et de toutes ces cibles, avec des repères minimaux spécifiques pour le financement national et l'appui externe décrits au paragraphe 14 (a) et (c) ci-dessus.
 - f. Le Partenariat mondial pour l'éducation devrait aligner pleinement son plan stratégique et ses mécanismes de financement sur l'objectif et les cibles pour l'éducation convenus collectivement. Il devrait appuyer les pays en vue de l'élaboration de plans complets pour le secteur de l'éducation et éviter de créer des buts, des objectifs ou des cibles parallèles.
 - g. Des engagements plus fermes sont requis pour assurer que tout financement public (y compris le financement de l'aide provenant de la fiscalité) soit consacré à **l'éducation publique** et ne serve en aucune façon à financer ou à subventionner des services à but lucratif. Les contributions du secteur privé au secteur de l'éducation devraient viser à renforcer l'investissement public accru pour l'éducation et la recherche, plutôt que se substituer au rôle des gouvernements nationaux. Nous réaffirmons par conséquent que l'éducation est un bien public et nous rejetons les appels à une extension de la privatisation ou de la commercialisation de l'éducation, y compris à tout soutien en faveur des écoles privées à frais de scolarité peu élevés et des universités payantes. Nous nous opposons également à tout accord commercial qui traite l'éducation comme un produit et facilite la libéralisation des services d'éducation et la perte de droits, comme c'est le cas de l'Accord sur le Commerce des Services (ACS/TISA). Nous appelons aussi tous les gouvernements à mettre en place une réglementation plus stricte de la fourniture privée de services d'éducation afin de prévenir les abus, le morcellement et l'accroissement des inégalités.
15. Nous appuyons la nécessité d'améliorer **le suivi et l'évaluation** des progrès à tous les niveaux et la demande d'une révolution des données, en particulier pour veiller à ce que des données désagrégées soient mises en toute transparence à la disposition de tous afin d'informer les politiques et les pratiques éducatives. Les plus grands défis résident dans le renforcement des systèmes nationaux et le développement des capacités pour une collecte de données quantitatives et qualitatives et une

analyse significative et efficace. Cela doit prendre le pas sur les aspirations vis-à-vis de données comparables au niveau mondial. Un effort majeur doit être entrepris pour suivre la réduction de toutes les disparités en matière d'équité.

16. Nous reconnaissons le rôle crucial que joue **l'UNESCO** en tant qu'agence mandatée par l'ONU pour l'éducation et nous préconisons la poursuite d'un processus inclusif et démocratique et d'une architecture qui engage les États membres, les agences pertinentes de l'ONU et la société civile. Ce partenariat est essentiel à la réussite. En tant que société civile, nous apprécions la Consultation Collective des ONG sur l'EPT et la composition du Comité directeur de l'EPT, qui inclut une représentation de la société civile.
17. Nous, représentants d'organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales et de la société civile de différentes régions sur monde, **nous sommes engagés** à œuvrer et coopérer avec les gouvernements et un large éventail de groupes, individus et institutions pour atteindre notre objectif d' « assurer une éducation équitable, inclusive de qualité et de promouvoir l'opportunité de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous ». Nous nous engageons en particulier à :
 - a. Poursuivre l'engagement et le dialogue avec l'UNESCO à tous les niveaux et avec les autres parties prenantes clés dans l'articulation de l'agenda pour l'éducation avec l'agenda des Nations Unies pour le développement durable, en particulier à l'occasion du Forum mondial de l'éducation;
 - b. Engager tous les gouvernements aux niveaux local, régional et central afin qu'ils s'acquittent de leurs engagements envers la mise en œuvre du programme Éducation 2030 et du Cadre d'action correspondant ;
 - c. Accroître notre plaidoyer pour l'éducation à la fois au sein de la communauté éducative et à l'extérieur, et tenir les États et donateurs redevables de leurs obligations ;
 - d. Favoriser l'engagement actif des familles, des enfants, des jeunes, des étudiants, des enseignants et des communautés, en particulier des plus marginalisées, afin que leur voix soit entendue dans la définition de l'agenda, le choix et la mise en œuvre des politiques ;
 - e. Diffuser ce document final parmi les membres de la CCONG/EPT et dans la société civile au sens large, aux niveaux national, régional et international ;
 - g. Diffuser la Déclaration du Forum mondial de l'éducation 2015 et le Cadre d'action « Education 2030 ».
18. Ensemble, nous devons continuer à proposer des arguments convaincants pour que l'éducation soit au cœur de l'agenda post-2015, afin de faciliter la réalisation de tous les **autres objectifs du développement durable**. Le nouveau pacte mondial pour le développement exige une nouvelle génération de citoyens mondiaux de tous âges, actifs dans tous les pays, développant et partageant les attitudes, les connaissances et les comportements qui sont essentiels pour une planète durable. Pour parvenir à la dignité et à la justice sociale et environnementale, nous avons besoin d'une éducation équitable, inclusive et de qualité et d'un apprentissage tout au long de la vie pour tous.